AÏN-NAÂDJA (ALGER)

Une opération de démolition tourne à l'affrontement

La récupération des 85 lots de terrain attribués en 2002 au quartier dit «B2», sur décision de l'ex-P/APC de Aïn Naâdja, Chaâbane Boualag, actuellement sénateur, a été entamée, hier, par la démolition de six bâtisses en cours de construction. L'opération a aussitôt tourné à l'affrontement entre occupants et forces de l'ordre.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Devant le refus des élus de l'APC de Aïn Naâdja d'assurer le déroulement de l'opération, c'est le nouveau wali délégué de Bir Mourad Raïs, Salah El Affani, qui a été dépêché sur les lieux pour l'exécution de la réquisition du wali d'Alger pour la démolition de six bâtisses dont la construction a été récemment entamée.

Une horde de résidants s'est aussitôt opposée à l'opération avant que la situation ne tourne à l'affrontement, à partir de 10h, entre citoyens et forces de l'ordre, dépêchées en grand nombre sur les lieux. Interrogés, les résidants concernés par la démolition affirment qu'ils sont possesseurs de décisions d'attribution de l'ex-P/APC Chaâbane Boualag, en 2002, au même titre que plusieurs autres familles et que la justice a tranché en leur faveur à cinq reprises contre l'actuelle APC.

«L'ex-P/APC qui est aujourd'hui sénateur, a délivré 85 assiettes de terrain qui abritent aujourd'hui 115 familles. Nous avons entamé la construction il y a cinq ans, certains ont achevé la construction de leurs maisons, d'autres pas encore. Pourquoi viennent-ils, aujourd'hui, démolir ce que nous avons construit à coups de millions de dinars et des années de labeur. C'est injuste, nous n'avons pas où partir. D'autant plus que le tribunal de Bir-Mourad-Raïs a statué hier en notre faveur», dira un groupe de résidants. Interrogé à son tour, le wali délégué de Bir-Mourad-Raïs affirme qu'il s'agit des constructions illégales et illicites et qu'il est du devoir des autorités locales de procéder à leur démolition.

«Les terrains d'assiettes sont désormais du ressort de l'agence foncière, à la faveur de la loi 90-25. Les décisions dont ils ont été bénéficiaires n'ont plus aucune valeur légale. Il s'agit du domaine de l'Etat. Nous avons commencé par la démolition de six bâtisses, car leur construction vient d'être entamée. Pour ce qui est des autres constructions, pour la plupart achevées ou en cours de l'être, nous attendons l'aboutissement de la procédure judiciaire que nous avons engagée pour passer à l'action. Maintenant, s'ils disent être possesseurs d'une décision de justice émise en leur faveur, ils n'ont qu'à aller voir avec la justice, car moi je suis là pour appliquer une réquisition du premier magistrat de la wilaya d'Alger», a-t-il souligné.

Photo : Djallel Barkat

Les résidants se sont violemment opposés à l'opération de démolition.

Approchés, les élus de l'APC de Aïn Naâdja, qui étaient sur place parmi les citoyens, ont indiqué que «l'opération de démolition est illégale du fait que les concernés n'ont reçu aucune mise en demeure, et qu'il n'y a pas eu de décision de démolition singulière dûment enregistrée au registre des décisions officielles.

«Le wali délégué nous a dit écartez-vous, car la décision provient d'en-haut et vous risquez de vous retrouver en prison», ont-ils ajouté. A peine dix minutes plus tard, les élus en question convoqués par le wali délégué déclareront : «Nous sommes du côté de l'administration pour ce qui est de l'application de la loi et nous avons par le passé, adressé des correspondances à la circonscription administrative pour engager une procédure contre les constructions illicites, car c'est toute la région qui connaît ce problème, la plupart ont construit sans avoir un acte de propriété ou un permis de construire. Mais, seulement, nous pensons que ce n'est pas le moment d'entamer une telle opération, surtout à la veille des élections législatives…». Sur ce, Salah El Affani dira : «Les élections n'empêchent pas d'appliquer la loi, ce n'est pas une excuse, d'autant plus que la commission d'urbanisme est passée plusieurs fois pour inspecter ces constructions et notifier aux familles concernées mais à chaque fois, il n'y avait personne. A vrai dire, ils les évitaient.»

Les élus qui, à peine dix minutes avant, bombaient leur torse devant les citoyens et défendaient leur cause, approuvent devant le wali délégué. «Faut bien contenter les uns et les autres ! Hypocrisie caractérisée !», lancera un observateur de la scène.

Vers 13h, la tension a baissé après l'arrestation d'une dizaine de contestataires. Les engins procédaient à la démolition en présence des forces de l'ordre.

Enfin, le wali délégué a fait savoir que plusieurs autres opérations similaires à Birkhadem, Saoula, Bir Mourad Raïs et Rouiba ont été entamées. Ce qui, on ne peut plus clair, laisse croire «au début de la récupération de terres relevant du domaine de l'Etat attribuées sur de simples décisions par des élus d'APC souvent indélicats», comme a souligné un responsable qui a préféré garder l'anonymat.

M. M.

Le groupe scolaire privé El Macir rend visite au *Soir d'Algérie*

Photo : Samir Sid

Les élèves de première année du lycée privé El Macir ont rendu visite au *Soir d'Algérie,* hier, accompagnés de leurs professeurs. C'est un cycle de visites qui s'étendra sur trois semaines. Ainsi, tous les mardis, ce sera le tour de chaque palier de découvrir le journal. Dans une visite guidée, les lycéens ont pu découvrir tout le fonctionnement du journal. De la salle de rédaction, au service technique en passant par la correction, ils ont vu l'équipe du journal à l'œuvre. La découverte de cette face cachée d'un quotidien a épaté plus d'un. Tous étaient étonnés de constater que la confection d'un journal passe par différentes étapes, derrière lesquelles toute une équipe, telle une chaîne, veille à sa réalisation. Les élèves n'ont pas été avares de questions toutes aussi intéressantes les unes que les autres. La liberté d'expression, la définition du métier de journaliste ou encore la collecte de l'information ont été leurs principales interrogations. Ils étaient tout ouïe face aux explications que leur guide leur prodiguait. Ils ont quitté le journal, visiblement très contents de leur visite.

Hayet Ben

STATISTIQUES

Le département de Benaïssa se singularise

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural se singularise en termes de statistiques. Au grand satisfecit du ministre de la Prospective et des Statistiques, Hamid Temmar qui a reçu hier son premier responsable et recourt à son expertise, le département de Rachid Benaïssa compte parmi les rares, voire l'unique ministère à fournir des données conformes à sa vocation.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, engagé dans une dynamique de renouveau, de réduction des vulnérabilités et d'amélioration de la gouvernance, contribue tant en termes de couverture de la demande nationale, mise en œuvre de politiques et réformes en évolution constante, selon Rachid Benaïssa, qu'en termes de référents explicites et indicateurs de développement. Dans ce contexte, le système national d'aide à la décision pour le développement rural, impliquant le ministère de l'Agriculture depuis quelques années, constitue un instrument fiable pour l'évaluation des avancées de chaque commune du pays dans le domaine du renouveau rural, du développement des ressources humaines et des problématiques environnementales. Et cela même si la révision de ce système est envisagée, un groupe de travail interministériel (prospective et des statistiques-agriculture et développement rural) devant prendre en charge la mission de l'actualiser.

Photo : Samir Sid

Rachid Benaïssa.

Et dans le contexte où un recensement général des activités agricoles est attendu dès la fin de l'année, en collaboration avec le ministère de Hamid Temmar, l'Office national des statistiques et la FAO. Mais aussi dans le contexte où tant les disponibilités agricoles (en hausse de l'ordre de 10% annuellement durant la décade écoulée) ainsi que la demande nationale en produits agricoles et alimentaires devraient continuer à croître, selon leurs spécificités et les considérants démographiques, climatiques et de marché (prix, régulation…).

Par ailleurs, en marge de la réunion-débat, Rachid Benaïssa a indiqué que le dispositif de régulation de la pomme de terre est en cours d'examen et des propositions sont attendues dans le but de l'améliorer.

C. B.

LE NOMBRE DE THALASSÉMIQUES EN AUGMENTATION

La prévention, seul traitement efficace selon les spécialistes

Les spécialistes et représentants d'associations ont appelé hier à une prévention à grande échelle de la thalassémie. Cette maladie, qui touche de plus en plus d'enfants, pourrait être maîtrisée et même éradiquée grâce, notamment, au dépistage du gène de futurs mariés, ont-ils expliqué.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Pour les experts présents hier, certains pays comme la Grèce sont arrivés à éradiquer la maladie grâce à la prévention. Cette dernière consiste en premier lieu à dépister les couples souhaitant se marier pour savoir s'ils ne sont pas porteurs du gène. Cela est cependant souvent compliqué, expliquent les médecins du fait, notamment, qu'il existe un vide juridique et que dans le certificat prénuptial le dépistage de cette maladie n'est pas exigé.

Le choix revient donc aux couples qui selon les spécialistes relèguent au second plan la possibilité d'avoir un enfant atteint de thalassémie. «Le nombre de malades augmente régulièrement, cela veut dire que nous n'avons pas réussi la prévention. Celle-ci commence en premier lieu par le dépistage des personnes qui portent l'anomalie à travers, notamment, le certificat prénuptial. Malheureusement, l'examen n'est pas exigé dans le certificat», explique le professeur Nekkal du service de transfusion sanguine du CHU. Pour le spécialiste, les législateurs doivent prendre ces données en considération. Il évoquera, également, le diagnostic anté-natal pour savoir si le fœtus est atteint et ce, grâce à un prélèvement. Dans ce cas, les parents peuvent choisir ou non l'option de l'avortement.

Les spécialistes expliqueront, toutefois, que cet acte n'est pas autorisé en Algérie alors qu'il l'est dans d'autres pays musulmans, comme l'Arabie saoudite. Actuellement, à l'hôpital Beni Messous 300 malades sont pris en charge pour les traitements dont les transfusions sanguines. Les statistiques de 2005 donnent un nombre de 730 personnes atteintes sur le territoire national. Ce nombre a considérablement augmenté depuis, selon les intervenants qui déploreront aussi l'absence d'études et de statistiques fiables sur cette pathologie.

Les médecins lanceront aussi un appel pour la disponibilité des moyens nécessaires aux opérations pointues telles que la fécondation in vitro et par la suite l'examen préimplantatoire pour détecter la présence éventuelle de la pathologie. «Nous demandons à la tutelle de nous permettre d'effectuer ces opérations et de nous fournir les réactifs et les équipements nécessaires puisque, actuellement, nous n'avons pas les moyens de la faire», a déclaré, pour sa part, le professeur Benhani. Les présents demanderont aussi une prise en charge au niveau de l'ensemble des régions du pays et non pas seulement dans certaines grandes villes comme Alger et Annaba. Il n'en demeure pas moins que le seul moyen de guérison possible est la greffe de la moelle.

Pour ce qui est du diagnostic de la thalassémie, il peut être fait dès deux ou trois mois après la naissance.

F.-Z. B.